

## Déclaration CGT au Comité Technique Central Du 16 novembre 2021

Il apparait comme indispensable à notre organisation syndicale CGT aujourd'hui de rappeler, ici, l'histoire de la réduction du temps de travail, histoire qui constitue une part absolue du progrès social, gagné de haute lutte par les salariés.

- 1906 : repos dominical et mouvements de grèves pour la journée de 8 h
- 1919 : journée de 8 heures
- 1936 : le front populaire 2 semaines de congés payés dont nous bénéficions encore tous aujourd'hui et la semaine de 40 heures sans diminution de salaire
- 1956 : 3<sup>ème</sup> semaine de congés payés
- 1969 : 4<sup>ème</sup> semaine de congés payés
- 1982 : la semaine de 39 heures et 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés
- 2000 : passage aux 35 heures, piloté par Anne Hidalgo collaboratrice au de cabinet de Martine Aubry
- 2001 : Accord Réduction Temps Travail ville de Paris, gagné par la lutte des personnels. les créations d'emplois n'étant pas à la hauteur des besoins, la CGT s'est abstenue.
- En 2016 : c'est le code du travail qui est remis en cause par le gouvernement Hollande !
- 2021 : c'est la mise en cause de l'accord ARTT ville de Paris

Avec la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le gouvernement Macron a pris la responsabilité d'ouvrir le dossier du temps de travail de manière conflictuelle, en faisant des 1607 heures un plancher annuel obligatoire, alors qu'il était jusqu'à présent un plafond.

Cette augmentation du temps de travail, permet aux employeurs de supprimer des postes, de réaliser des économies, de faire baisser la masse salariale. Les agents sont considérés comme une variable d'ajustement économique.

Les agents des services publics, ces invisibles, ont pourtant été les premiers de corvée (écoles, crèches, service propreté, assainissement, service sociaux, EPHAD, etc...) pendant la pandémie du Covid19! Ils ont pu démontrer, avec leur professionnalisme et leur dévouement, l'utilité sociale des services publics. Dans cette période, vouloir supprimer nos acquis sociaux en terme de congés est non seulement injuste mais également un manque de respect et de reconnaissance, vis à vis des agents des services publics, au regard de l'engagement dont ils font preuve au quotidien, souvent dans des conditions difficiles. D'autant plus que les différentes réformes des retraites (et celle à venir) ont déjà très sérieusement augmenté le temps de travail.

Continuer la baisse du temps de travail initiée il y a plus de cent ans et aller vers les 32h permettrait : de lutter efficacement contre la pénibilité, d'améliorer, de développer les services publics et de répondre qualitativement aux besoins de chaque usager, notamment des plus fragilisés, recruter des fonctionnaires permettrait de faire diminuer le taux de chômage et de développer le service public .

Si ce gouvernement est à l'origine de ce recul social majeur, la CGT considère que la Maire de Paris à travers ses propres choix politiques va dans le même sens.

La CGT considère que la Maire de Paris a, à travers ses propres choix, contribué largement à ce recul social majeur en augmentant de 55 à 63 heures la durée annuelle du temps de travail issue de l'ARTT de 2001.

Et dénonce une nouvelle fois la communication faussée que vous n'avez pas hésité à transmettre aux agents de la ville.

La CGT réaffirme que vous aviez la possibilité de vous saisir de l'article 2 du décret du 12 juillet 2021 afin de faire évoluer le niveau de sujétion existant de tous les agents de la ville en vous appuyant sur la pénibilité des métiers. Vous avez refusé en considérant, comme le fait ce gouvernement, les agents comme une variable d'ajustement économique!

Nous vous rappelons, Monsieur le Président, que si le préfet a suspendu la sujétion dite « ville capitale » il n'a nullement remis en cause les autres sujétions et notamment celles qui ont quelque peu évolué.

Vous avez fait le choix d'une proposition que vous saviez juridiquement fragile, à des fins de stricte politique politicienne!

Nous ne pouvons que constater, une fois de plus, l'incohérence et la duplicité entre le discours et les actes de la Maire de Paris se présentant comme la candidate du progrès social! Personne ne sera dupe! Comme nous le disions dans notre déclaration du dernier CASP, les discours et promesses non tenus ne font qu'éloigner, davantage, les citoyens des urnes et portent sur le devant de la scène celles et ceux qui propagent une idéologie mortifère et nauséabonde pour notre société et le vivre ensemble.

La CGT en cohérence, avec ses revendications, maintiendra sa position de vote initial ainsi que le mot d'ordre porté par les personnels grévistes de « Pas une minute de plus ».